



Conduite à tenir

TROUBLES DU COMPORTEMENT SUR LE LIEU DE TRAVAIL :

comportement violent, état d'agitation aiguë, propos délirants, suspicion d'alcoolisation aiguë

IMMÉDIATEMENT

ALERTER

- Appeler le **n° d'urgence du site** ou le **SAMU 15/112** pour un avis médical ; noter par écrit les indications du médecin.
- En cas de comportement violent incontrôlable, appeler **police secours 17**.
- Alerter le directeur d'unité ou la hiérarchie directe et le médecin du travail.

ACCOMPAGNER

La personne dans un **lieu calme et éclairé** ou demander aux collègues de s'éloigner.

- **Ne pas la laisser seule.**
- Prévenir du risque auto ou hétéro-agressif (**retirer les objets dangereux**).

RASSURER

en parlant lentement d'une voix douce, en attendant l'arrivée des secours. Établir une relation apaisante, adopter une **attitude calme et bienveillante**.

SE PROTÉGER

- **Ne jamais rester seul avec la personne.**
- Si elle est **menaçante** et qu'elle veut partir, ne pas tenter de la retenir de force.

CONTACTER si possible un membre de l'entourage personnel.

A RETENIR

- 1 **Ne jamais laisser la personne repartir seule, même sur sa demande, avant l'arrivée des secours, sauf si la personne en proie à une agitation aiguë ne peut être retenue.**
- 2 **Ne pas la raccompagner à son domicile par quelque moyen que ce soit.**

N° D'URGENCE

- N° d'urgence du site :
- SAMU 15/112
- Police secours 17

PERSONNES À PRÉVENIR

- Délégué(e) régional(e) :
- Directeur d'unité ou hiérarchie directe :
- Responsable ressources humaines :
- Médecin du travail :